

DÉPARTEMENT VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT SARCELLES
CANTON FOSSES
COMMUNE LUZARCHES

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°AP2026-177
Portant retrait de délégation
à un conseiller municipal

Le Maire de la Commune de Luzarches,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° AP2026-083 en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Mario Rota, Conseiller municipal ;

Considérant que le maire peut à tout moment retirer les délégations données aux conseillers municipaux lorsque l'intérêt du service le justifie ;

Considérant les raisons personnelles ayant conduit Monsieur Rota à mettre fin à ses missions de conseiller délégué

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1er août 2026, les délégations de fonction et de signature accordées à Monsieur Mario Rota par l'arrêté municipal n° AP2026-083 du 23 mars 2026 sont retirées.

Article 2 : À compter de cette même date, Monsieur Mario Rota cesse d'exercer les fonctions déléguées mentionnées dans l'arrêté précité.

Il cesse également de bénéficier de l'indemnité afférente à ces fonctions, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et les délibérations applicables

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié et transmis conformément aux dispositions en vigueur.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Article 5 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible à l'adresse : www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

LUZARCHES, le 21/07/2026

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **23/07/2026**

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **23/07/2026**

Page 1/1